

Relevé des avis du Comité Technique

—compétences propres—

Consultation électronique du 24 au 30 mars 2021

Ont participé :

Représentants des autorités territoriales :

- Monsieur Lucien MULLER Président du Centre de Gestion
- Madame Annick BRAESCH Directrice générale adjointe au Centre de Gestion
- Madame Denise BUHL Maire de la Commune de Metzeral
- Monsieur Jean-Marie FREUDENBERGER Maire de la Commune de Wittersdorf
- Monsieur Michel HABIG Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
- Monsieur Guy JACQUEY Maire de la Commune d'Orbey
- Monsieur Gilles RENDLER Directeur général au Centre de Gestion

Représentants du personnel :

- **F.A.F.P.T. :**
 - Madame Béatrice SERRA ATSEM ppal de 2^{ème} classe à la Commune de Pulversheim
 - Monsieur Romuald WESSANG Attaché à la Commune de Pfaffenheim
- **C.G.T. :**
 - Madame Patricia CANGEMI ATSEM ppal de 1^{ère} classe à la Commune de Sainte-Croix-en-Plaine
 - Madame Nathalie KERN ATSEM ppal de 2^{ème} classe à la Commune d'Illfurth
- **F.O. :**
 - Monsieur Sven BACHERT Directeur général des services au SM Canton de Wintzenheim

Objet de la consultation :

Points CT compétences propres	Intitulé	Désignation des pièces communiquées
Point 1	Orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire Suppression d'un avantage collectivement acquis A. commune de Steinbach B. commune de Wickerschwihr	Pas de pièce Pas de pièce

Point 1 : Orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire

Suppression d'un avantage collectivement acquis

Lors de la séance plénière du Comité Technique – compétences propres – en date du 16 mars dernier, les dossiers suivants ont été soumis aux membres du Comité Technique :

COMMUNE DE STEINBACH

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis défavorable à la suppression de la gratification de fin d'année telle que présentée par la commune de Steinbach.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis défavorable à la suppression de la gratification de fin d'année telle que présentée par la commune de Steinbach.

COMMUNE DE WICKERSCHWIHR

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis défavorable à la suppression de la prime de Noël telle que présentée par la commune de Wickerschwihr.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis défavorable à la suppression de la prime de Noël telle que présentée par la commune de Wickerschwihr.

Conformément à l'article 30-1 du décret n° 85-565 :

*Lorsqu'une question à l'ordre du jour, dont la mise en œuvre nécessite une délibération, **recueille un avis défavorable unanime des représentants du personnel**, cette question fait l'objet d'un réexamen et donne lieu à une nouvelle consultation du CT dans un délai compris entre 8 et 30 jours. La convocation est adressée dans un délai de 8 jours aux membres du CT. Le CT siège alors valablement sur cette question quel que soit le nombre de membres présents. Il ne peut être appelé à délibérer une nouvelle fois suivant cette même procédure.*

Détail de la consultation par voie électronique du 24 au 30 mars 2021

A. COMMUNE DE STEINBACH :

- **Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis défavorable à la suppression de la gratification de fin d'année telle que présentée par la commune de Steinbach.**
- **Les représentants des autorités territoriales émettent à la majorité un avis défavorable à la suppression de la gratification de fin d'année telle que présentée par la commune de Steinbach.**

B. COMMUNE DE WICKERSCHWIHR

- **Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis défavorable à la suppression de la prime de Noël telle que présentée par la commune de Wickerschwihr ;**
- **Les représentants des autorités territoriales émettent à la majorité un avis défavorable à la suppression de la prime de Noël telle que présentée par la commune de Wickerschwihr.**

Colmar, le 15 avril 2021

Le Président
du Comité Technique
SIGNÉ

Lucien MULLER
Président du CDG 68

La secrétaire,

SIGNÉ

Annick BRAESCH
Directrice adjointe du CDG 68

Le secrétaire adjoint,
SIGNÉ

Sven BACHERT
Directeur général des services
SM Canton de Wintzenheim